

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022 – 19bis : élection du vice-président

Vu le décret n°87-832 modifié relatif à l'Ecole nationale des chartes et plus particulièrement ses articles 10 et 19 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 24 novembre 2022 portant nomination de M. Bruno Ricard au conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale des chartes, et plus particulièrement son article 2-2-1 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2022, a élu M. Bruno RICARD vice-président du conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes.

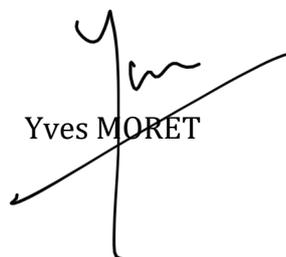
Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le président de la séance,
pour la directrice générale de
l'enseignement supérieur et de l'insertion
professionnelle,


Yves MORET